Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025

Mise en ligne le 27 octobre 2025



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 17 octobre 2025

CONVOCATION

Date : 10 octobre 2025 Affichée le : 10 octobre 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Etaient présents: Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE– Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le : 24 octobre 2025

Absents représentés

Mme Agnès TELLIERPouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H M. Jean-Dominique GILLISPouvoir à M. Michel VRAY

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE : M. François DELAISPouvoir à M. Julita SALBERT

Mme Cécile PIGNOLPouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. Julien DOLFIPouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à M. Morgan TOUBOUL

A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGERPouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-01

OBJET: DÉCISIONS DU MAIRE.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Municipal, par délibération du 10 décembre 2020, a décidé de donner délégations à Monsieur le Maire pour tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2025. Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°80-2025 à n°124-2025 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT

<u>Délais et voies de recours :</u> Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à

l'adresse <u>www.telerecours.fr</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.